INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 8 DÉCEMBRE 2021, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHANTAL MÉLANÇON, MAIRESSE SUPPLÉANTE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Nancy Gosselin, Mathilde Lévesque, Chantal Mélançon, mairesse suppléante, ainsi que la directrice générale, Stéphanie Côté.

Absent : Nicole Therrien, Claire Paquet et Michel Cliche

2. ORDRE DU JOUR

2021-12-01

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2021 ;
4. Suivis au procès-verbal ;
5. Trésorerie ;
6. Correspondance ;
7. Dossiers des conseillers ;
8. Demande du comité des sports de l'Ile Nepawa ;
9. Calendrier des séances du conseil 2022;
10. Vente pour taxes ;
11. Dérogation mineure;
12. Demande d'extension délai plan et règlement d'urbanisme;
13. Offre de déneigement Traverse Clerval-La Reine;
14. Appel d'offre collecte de matières résiduelles ;
15. Avis de motion du règlement #177 pour déterminer les taux de taxes, les tarifs et les compensations pour l'année 2022;
16. Période de questions ;
17. Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par Mathilde Lévesque, appuyé par Gaétan St-Jean et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la présidente.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021

2021-12-02

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) No. F031 - 1-800-363-9251 - www. fd.qc.ca

IL EST PROPOSÉ par Nancy Gosselin, appuyé par Gaétan St-Jean et résolu que le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

4. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi

5. TRÉSORERIE

2021-12-03

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean, appuyé par Mathilde Lévesque et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de **56 126.04 $** soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale adjointe résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

7. DOSSIERS DES CONSEILLERS

- Le conseiller Gaétan St-Jean nous mentionne qu'une rencontre CCU a eu lieu dans les dernières semaines
- La conseillère Nancy Gosselin nous avise de la décision de la municipalité de Dupuy en ce qui concerne la passage de vtt sur le territoire de Dupuy, lesquels refusent catégoriquement notre demande
- La conseillère Mathilde Lévesque nous affirme que le marché de Noël qui a été organisé par le comité réalisation Clerval à très bien fonctionné mais que certains ajustements seront a prévoir pour les prochaines années.

8. DEMANDE DE SUBVENTION COMITÉ DES SPORTS

2021-12-04

Attendu que nous avons reçu une demande de subvention de la part du comité des sports de l'île Nepawa,

Attendu que le centre communautaire sert aussi de centre de service aux sinistrés en cas de besoin;

En conséquence, il est proposé par Nancy Gosselin, appuyé par Mathilde Lévesque d'allouer un montant de 1 800$ au comité des Sports pour 2022,

afin de couvrir les dépenses (taxes, fête de Noël, entretien) et en cas de besoin pour un centre de services aux sinistrés, la municipalité s'engage à défrayer les coûts supplémentaires reliés à l'évènement (hébergement, chauffage).

Adoptée

9. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2022

2021-12-05

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nancy Gosselin, appuyé par Mathilde Lévesque et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022. Ces séances se tiendront le mercredi et débuteront à 19 h :

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

POUR L'ANNÉE 2022

→ 12 janvier	→ 6 juillet
→ 9 février	→ 3 août
→ 9 mars	→ 7 septembre
→ 6 avril	→ 5 octobre
→ 4 mai	→ 2 novembre
→ 8 juin (Île Nepawa)	→ 7 décembre

À 19 :00 heures à la salle municipale au 575 2e et 3e rang Clerval, à l'exception de l'assemblée de juin, qui aura lieu au centre communautaire de l'Île Nepawa.

Adoptée

10. VENTE POUR TAXES

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) No. F031 - 1-800-363-9251 - www. fd.qc.ca

Les derniers avis ont été faits; la résolution de vente pour taxes aura lieu en janvier.

11. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

2021-12-06 **Dérogation mineure du 138 chemin de la plage Delisle ;**

Pour la Propriété situé au :	138 chemin de la plage Delisle;
Cadastre :	4 049 696
- DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE -	
1- Autoriser la demande de permis pour le remplacement du garage actuellement de 83.5m2 par un garage de 89,23m2 (maximum autorisé de 70 m2) et reculer le garage pour ne plus être dérogatoire sur la marge de recul avant (3 mètres).	

Attendu qu'une demande de dérogation mineure est demandée pour le remplacement du garage actuellement de 83.5m2 pour une superficie totale de 89.23m2, ainsi que pour reculer le garage pour ne plus être dérogatoire sur la marge de recul avant.

Attendu que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'émission du permis pour le remplacement du garage actuel.

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean Appuyé par Mathilde Lévesque d'accepter la demande de dérogation mineure tel que demandé.

Adoptée

12. RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC

2021-12-07 Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017 ;

Attendu qu'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019 ;

Attendu qu'on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

2. que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

Attendu que la ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que le 1er mars 2019, le ministre a accordé à la municipalité de Clerval une prolongation de délai jusqu'au 30 juin 2021, pour adopter les règlements de concordance ;

Attendu que la municipalité de Clerval a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme, le 30 juin 2018 ;

Attendu qu'il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption en raison des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19 ;

Attendu qu'il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre ;

En conséquence : il est proposé par Gaétan St-Jean appuyé par Nancy Gosselin et unanimement résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2023 afin que la municipalité de Clerval adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adoptée

13. OFFRE DE DÉNEIGEMENT TRAVERSE CLERVAL LA REINE

2021-12-08

Attendu que la Municipalité de La Reine nous a fait une demande pour le déneigement d'une portion de la route Clerval-La Reine pour l'hiver 2021-2022;

Attendu que cette portion de route correspond à 0,5 km au sud du pont P-00236;

Attendu que nous gérons nous-même notre déneigement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gaétan St-Jean, appuyé par la conseillère Nancy Gosselin, d'accepter de faire le déneigement dudit 0,5 km au montant de 2300$, incluant les sablages pour la saison hivernale 2021-2022.

Adoptée

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) No. F031 - 1-800-363-9251 - www. fd.qc.ca

14. APPEL D'OFFRE COLLECTE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE

2021-12-09

Attendu que notre contrat pour la collecte des matières résiduelles est venu à échéance ;

Attendu que nous avons procédé à un appel d'offre sur invitation pour la collecte des matières résiduelles;

Attendu que nous avons reçu une soumission conforme à notre appel d'offre;

En conséquence, il est proposé par Mathilde Lévesque, appuyé par Nancy Gosselin d'autoriser Stéphanie Côté à signer le contrat de service avec J.L.R. INC pour un montant de 26 675$ plus taxes.

Adoptée

15. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 172 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022

Le conseiller Nancy Gosselin donne avis de motion pour le règlement 177 pour déterminer les taux de taxes, les tarifs et les compensations pour l'année 2022 et dépose le projet de règlement.

Adoptée

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-12-10

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin à 19h27.

Stéphanie Côté
Directrice générale

Chantal Mélançon
Mairesse suppléante

« Je, Chantal Mélançon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».